

# Être corporatiste aujourd'hui

par Benjamin Guillemaind

**P**ARLER de corporatisme à l'ère industrielle peut paraître anachronique. Ce fut un des effets de la Révolution d'abolir tout attachement de la personne à un groupe naturel allant de la famille à l'école, au métier, à la commune, à la région ou la nation, et de considérer l'individu isolé évoluant dans une masse informe et anonyme.

La loi Le Chapelier affirmait qu'« il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général ».

Cet individualisme de principe engendra deux doctrines aussi funestes l'une que l'autre :

- Le libéralisme sans règles où s'affrontent en permanence des hommes et des intérêts. Système porté à son paroxysme avec la lutte des classes.
- Le socialisme, son antidote, où les individus sont noyés dans une masse anonyme, gérée par des techniciens selon des méthodes scientifiques et planificatrices. C'est la société concentrationnaire que nous connaissons à des degrés divers.

Les partisans conscients ou inconscients de ces deux tendances donnent un sens péjoratif au corporatisme. On qualifie ainsi des situations qui n'ont rien à voir avec lui, comme le syndicalisme qui, pour être légitime quand il défend les droits naturels des personnes, n'en est pas moins entaché de cet esprit de classe généré par les excès du libéralisme.

On parlait autrefois de communautés de métiers, de jurandes, ou de corps.

*Corps*. Il n'y a pas d'autre mot pour désigner les corps intermédiaires. Dans le bâtiment on parle de « corps d'état ». Par extension la « corporation » désigne souvent une organisation professionnelle : on parle de corps de ballet, de corps diplomatique ou consulaire, de corps électoral, de corps préfectoral ou judiciaire, du corps enseignant ou médical, du corps des architectes des Monuments historiques... de la *corpo* de droit. Les militaires rentrent à leur « corps » (de troupe : officiers et hommes confondus) et non à leur « communauté de métier », même s'il s'agit du métier des armes. On a l'esprit de corps.

*Corps* appelle naturellement corporatisme et corporation. Il n'y a pas d'autre mot. Il faut le réhabiliter en le justifiant.

## La doctrine sociale de l'Église

Fondamentalement corporatiste, elle se définit toujours par les termes de « corporations », de « corps », de « communautés de métier » ou de « corps intermédiaires », que l'on retrouve dans tous les documents pontificaux.

La doctrine sociale que l'Église propose établit une hiérarchie de valeurs entre les différents éléments qui concourent à la production : les apporteurs de capitaux, les patrons et les gestionnaires, les salariés, en insistant sur le principe d'union qui doit gérer leurs rapports.

- Elle se fonde sur la propriété privée, en en fixant les limites ;
- elle considère l'homme comme le *sujet* actif de l'économie, en le responsabilisant ;
- elle exalte la fonction sociale du travail ;
- elle présente l'économie et ses mécanismes comme un moyen et non comme une fin avec la nécessité de fixer des règles au marché.

Comme l'indique son nom, c'est bien une doctrine *sociale*, en ce sens que la finalité essentielle de l'économie est d'assurer à l'homme tous les moyens matériels et culturels pour atteindre la fin ultime de son existence : le salut éternel. Saint Ignace l'a ainsi formulée :

« L'homme est créé pour louer, honorer et servir Dieu, Notre Seigneur, et par ce moyen sauver son âme. Les autres choses qui sont sur terre sont créées à cause de l'homme et pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant. D'où il suit qu'il doit en faire usage autant qu'elles le conduisent vers sa fin, et s'en dégager autant qu'elles l'en détournent. »

Pour résumer et définir en quelques mots la doctrine sociale de l'Église, on peut dire qu'elle est essentiellement une *doctrine de corps intermédiaires* :

- leur vocation est avant tout sociale, *en vertu du principe de totalité* selon lequel chaque personne est intégrée dans son groupe naturel et concourt à son bien commun ;
- ils possèdent leur *souveraineté* propre et leur autonomie ;
- ils assurent les *solidarités* primaires, chacun à leur niveau ;
- ils s'articulent entre eux selon le principe de *subsidiarité*.

Simone Weil<sup>1</sup> a pu observer que « l'homme vit dans de toutes petites communautés ». Et une formule populaire condense bien ce va-et-vient permanent entre principe de totalité et principe de subsidiarité : tous pour un, un pour tous.

<sup>1</sup> — Ne pas confondre l'écrivain avec le (sinistre) ministre de la V<sup>e</sup> République, dont le nom se prononce de la même manière tout en s'écrivant différemment. (NDLR.)

## Le principe corporatiste

La corporation du XXI<sup>e</sup> siècle ne peut être une copie exacte des communautés de métiers d'Ancien Régime, qui n'ont d'ailleurs jamais été parfaites ni identiques.

Il y a cependant des principes constants pour bien en comprendre l'esprit. On examinera ensuite les applications pratiques, souhaitables et possibles.

Le caractère fondamental de la corporation professionnelle, c'est l'union organisée de tous les membres d'un même métier ou d'une même profession pour gérer les problèmes spécifiques de son secteur d'activité. En jargon actuel, on peut parler d'autogestion, non de l'entreprise, mais *autogestion du métier*, par tous les membres du métier à quelque échelon qu'ils soient : patrons, salariés, artisans et, à la limite, apprentis et clients. On peut aussi parler de *gestion directe*.

### La grandeur d'un métier est avant tout d'unir des hommes (Saint-Exupéry)

La notion de métier prévaut dans la conception corporative. Elle se substitue à la notion utilitariste d'emploi. Par la compétence acquise, par la transmission du savoir reçu des anciens et donné aux plus jeunes, le métier attache la personne à un groupe. On entre dans un métier comme on naît dans une famille. On y grandit, on s'y intègre par la voie de l'apprentissage, du compagnonnage, de la maîtrise. On défend l'honneur d'un métier par son savoir-faire, sa recherche, sa conscience professionnelle, sa culture.

On mesure aujourd'hui combien la disparition de ces valeurs place les jeunes devant une désespérance. Seule une conception corporative de l'économie peut leur offrir l'idéal d'un *métier* qui les valorise. Pour avoir confié cette formation à des écoles coupées du métier, on a massacré une génération entière.

## Un titre de propriété

Cette possession d'une qualification une fois acquise constitue par elle-même une propriété au même titre qu'une propriété commerciale, littéraire ou artistique. Elle doit se traduire par un titre de propriété entraînant des droits et des devoirs : droit au travail, à des revenus décents, à l'assistance... pour le salarié ; droit au crédit, à la protection contre la concurrence déloyale... pour le patron.

## L'autogestion du métier

Elle s'applique :

- aux questions sociales par des caisses primaires, décentralisées, de maladie, de retraite ;
- aux problèmes financiers par l'autogestion de banques ou caisses d'épargne professionnelles pour faciliter l'installation des jeunes ou l'investissement accordé aux plus compétents et aussi pour orienter l'épargne des gens du métier vers des entreprises de leur secteur ;
- aux questions économiques, en assurant les conventions collectives et les règles de concurrence ;
- aux problèmes de formation pour gérer les écoles, les programmes, les diplômes, les bourses ;
- aux questions judiciaires : assurer la police du métier, sanctionner les fautes.

### La variété des statuts corporatifs

Ces principes de base montrent bien que leur application appelle une très grande variété de statuts, adaptés à chaque corps qui en décidera.

La décision doit être prise paritairement : 50% de salariés, 50% de patrons.

Une fois ce statut adopté, il est homologué par l'État, garant du bien commun général.

### Des exemples de structures à esprit corporatif

Notre société connaît des éléments non négligeables d'organisation corporative. Malgré leurs imperfections, ils pourraient constituer les embryons d'une recombinaison de corps plus achevés.

Les méfaits du libéralisme et du socialisme sont apparus tels que, sur des points très spécifiques, des organisations de caractère corporatif se sont mises en place. Citons-en quelques-unes :

- Les prudhommes, qui règlent les litiges entre employeurs et employés.
- Dans le bâtiment, les offices de qualification, les caisses de congés payés, l'ex-banque corporative, l'office de prévention des accidents, qui, bien que gérés par des patrons ont ce caractère corporatif.
- Le C.C.C.A. (comité de coordination de l'apprentissage du bâtiment) qui gère paritairement les taxes d'apprentissage et les redistribue aux écoles professionnelles.
- Les ordres (médecins, pharmaciens, notaires) qui définissent la déontologie, régularisent l'accès à la profession, assurent la police du métier.
- Les accords paritaires et conventions collectives.
- Les mutuelles et caisses de maladie professionnelles.
- Les caisses de caution mutuelle des agents immobiliers.

- Les A.O.C. (appellation d'origine contrôlée) qui auto-sélectionnent selon des critères rigoureux la qualité des productions.
  - Les caisses de calamités agricoles ou les caisses d'aide compensatrice pour commerçants âgés.
  - L'Alsace-Lorraine qui connaît une législation spéciale très corporative.
  - Le compagnonnage avec son « collège des métiers ».
  - Les concessionnaires comme ceux des autoroutes, qui gèrent de façon privée un service public.
  - Les associations de chasseurs, qui gèrent les permis comme un service public, mais fonctionnent avec leur autonomie financière. La nomination du président par le ministre leur donne l'aspect d'un corporatisme d'État regrettable.
  - Les municipalités auprès desquelles existent des commissions socio-professionnelles.
  - Le concours *Lépine*, qui assure la protection de la création et des brevets.
- Voilà autant d'ébauches partielles de reconstitution corporative, tournant le dos au libéralisme.

Il faut citer également les commissions d'urbanisme commercial instituées par la loi *Royer*, modifiées par la loi *Sapin*. Ou encore la proposition de loi pour l'organisation des professions du journalisme, qui tente de soumettre ces professions à un code de déontologie et à une police du métier.

Bien que très imparfaites et timides, ces tentatives s'inspirent d'un esprit corporatif.

### Les obstacles

Il n'en demeure pas moins que des freins très importants empêchent d'aller plus loin : *la technocratie* avec tout son système administratif voit d'un mauvais œil toute velléité d'indépendance des corps intermédiaires. *Les banques* de leur côté et les oligarchies financières qui détiennent un pouvoir économique considérable feront toujours obstacle à un capitalisme populaire, autogéré par les intéressés. *Le parlementarisme* qui a ravi aux hommes de métier le pouvoir de légiférer sur les affaires de leur compétence. *Le syndicalisme*, structuré par couches sociales et créé pour la revendication, aura toujours beaucoup de peine à évoluer vers un syndicalisme de participation.

### Les voies d'une restauration

La première étape pour rebâtir une économie vraiment sociale, structurée autour de ces petites sociétés naturelles, est de constituer une élite de professionnels et d'hommes de métier, susceptibles de prendre en main la formation des hommes de métier et l'organisation de ces métiers. Élite qui doit posséder au plus haut niveau l'esprit de service et de dévouement pour le bien commun, être armée d'une doctrine établissant

la hiérarchie de valeurs, possédant la compétence technique et nourrie d'une très forte spiritualité.

### Les confréries

Des associations à caractère spirituel doivent, à côté des corps proprement professionnels, soutenir ces associations sociales. Qu'on se rappelle le rôle important tenu par les confréries qui, parallèlement aux corporations, recentraient toutes les vertus du travail en fonction de leur finalité ultime par les « charités » organisées pour les plus démunis, les manifestations festives de leurs saints patrons, les processions, le soutien moral des familles ayant perdu leurs êtres chers.

### Les unions mariales corporatives

Confrontés au même problème qu'aujourd'hui, les chrétiens engagés dans l'action sociale du XIX<sup>e</sup> siècle, qui firent sur le plan législatif un travail considérable, comprirent, à la suite de Maurice Maïgnen ou de prêtres comme le père Jacquier, qu'une œuvre spirituelle était primordiale et qu'elle était la base de toute reconstruction sociale.

Placé sous le patronage de la Vierge Marie, ce type d'œuvres répond plus directement aux besoins actuels du combat contre les forces de désagrégation satanique. Leur spiritualité mariale leur donne le maximum d'efficacité.

### Des œuvres civiques

D'autres types d'œuvres, plus directement engagées sur le terrain civique<sup>1</sup>, devraient préparer les cadres de ces corps professionnels pour étudier les mesures à prendre, proposer les solutions plus techniques dans le domaine fiscal, monétaire, législatif, scolaire ou technique.

### Le compagnonnage

Une seconde voie de caractère plus professionnel consisterait à recréer une élite du travail autour de la conception du compagnonnage.

Il faut rendre hommage à l'œuvre pilote réalisée depuis une cinquantaine d'années par les Compagnons du Devoir pour donner à des jeunes une formation de très haut niveau et de grande qualité dans une bonne douzaine de métiers. Tournant le dos à la conception du syndicalisme, ils ont su transmettre à ces jeunes l'amour du travail bien fait

---

<sup>1</sup> — Comme le fut la *Cité catholique*.

et les valeurs culturelles liées à chacun de leur métier, en même temps que s'établissait une fraternité de métier à la manière d'un « ordre » de chevalerie, à quelque niveau que l'exerce chaque membre. L'esprit d'union l'emporte sur l'esprit de revendication.

Toutefois cette réalisation comporte des faiblesses : elle a adopté une attitude de neutralité et laisse chacun face à lui-même, libre de son option spirituelle en toute liberté de conscience. Le perfectionnement culturel et moral reste inspiré de la conception protestante du libre examen. On attache une valeur exagérée aux symboles, leur conférant presque l'efficacité de sacrements. La spiritualité proposée, bien qu'elle s'inspire de la contemplation mystique représentée par sainte Marie-Madeleine à la Sainte-Baume, n'est pas fondée sur une formation spirituelle et doctrinale solide, en sorte que les jeunes y sont insuffisamment armés pour leur quête spirituelle. Il s'ensuit des risques certains de déviation vers un esprit gnostique et ésotérique maléfique que l'on trouve de façon manifeste dans les multiples autres branches du compagnonnage.

La réponse des Compagnons du Devoir n'est donc pas négligeable, mais elle est insuffisante et pleine de périls. Pour y remédier, il serait donc bénéfique que se constituent, par métier, d'autres compagnonnages d'inspiration chrétienne, à partir d'écoles professionnelles.

N'est-ce pas autour des abbayes, qui alliaient le travail et la prière, que la chrétienté fut construite par des écoles où étaient dispensées la formation aux arts, la culture, l'instruction et les valeurs chrétiennes du travail ?

## Conclusion

Les corporations reconstituées au XXI<sup>e</sup> siècle ne seront pas des copies conformes à celles du Moyen Age. Les modes de vie, les évolutions techniques doivent inspirer les adaptations nécessaires. Il importe aussi d'éviter toute vision folklorique du corporatisme que certains seraient tentés d'adopter.

Une doctrine corporative a été élaborée tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, par les chrétiens préoccupés par la question sociale et qui eurent à faire face au libéralisme. Mais qui se réfère encore à *La Tour du Pin* ? Qui a étudié, ou même possède dans sa bibliothèque, les encycliques sociales ? Dans quelles universités enseigne-t-on l'économie corporative ? Quels économistes creusent encore ce sujet ?

Tout est à faire. Tout est à refaire en ce domaine pour restaurer le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ.



L'entrée triomphale à Jérusalem (sculpture ancienne)

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**